

## **NOTICE D'INSCRIPTION CANDIDATS INDIVIDUELS SESSION 2022 BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL**

### **1 INFORMATIONS GENERALES**

La réglementation générale, la définition des épreuves des spécialités ainsi que les programmes peuvent être consultés :

sur le site Eduscol : <http://eduscol.education.fr/>

- rubrique Lycées et formation professionnelle
- puis Diplômes professionnels.

Pour s'inscrire en tant que candidat individuel, le candidat doit impérativement justifier :

- d'avoir suivi la formation complète conduisant à la spécialité postulée
- ou de trois années d'expérience professionnelle dans un secteur en rapport avec la finalité du diplôme et de la spécialité présentée.

Les candidats ne justifiant pas des conditions requises au moment de leur première inscription peuvent choisir d'échelonner le passage des épreuves sur plusieurs sessions en s'inscrivant sous la forme progressive. Dans ce cas, les conditions d'inscription ne seront étudiées qu'à l'inscription aux dernières épreuves de l'examen.

Il n'est pas possible de s'inscrire à la même session à deux spécialités ou séries de baccalauréat.

Les inscriptions multiples (à un baccalauréat et un CAP...) ne pourront donner lieu à aucun aménagement du calendrier des épreuves.

#### **Aménagements d'examen :**

Il existe une réglementation commune à tous les examens de l'enseignement scolaire concernant les aménagements dont peuvent bénéficier les candidats en situation de handicap. Vous trouverez l'ensemble des informations complémentaires à l'adresse suivante :

<https://eduscol.education.fr/pid24305/les-amenagements-d-examens-pour-les-eleves-en-situation-de-handicap.html>

Les candidats en situation de handicap qui souhaitent bénéficier d'un aménagement des épreuves doivent au moment de l'inscription sur Internet :

- déclarer leur handicap ;

- télécharger et compléter le dossier de demande disponible sur le site académique [www.ac-amiens.fr](http://www.ac-amiens.fr), Examen, Aménagement d'épreuves pour les candidats en situation de handicap).

**Les dossiers de demande d'aménagement doivent être déposés avant le 2 décembre 2021.**

### **Épreuve facultative de langue vivante étrangère :**

La langue retenue pour la ou les épreuves obligatoires ne peut être choisie pour l'épreuve facultative.

Les options de langues ouvertes dans l'académie d'Amiens sont les suivantes :

Allemand, Anglais, Espagnol, Italien, Portugais et Langue des Signes Française (LSF)

### **Épreuves d'Éducation Physique et Sportive (EPS)**

Vous pouvez être DISPENSÉ sur simple demande. (Article 13 de l'arrêté du 15/07/2009).

Les candidats présentant l'épreuve obligatoire d'Éducation Physique et Sportive sous la forme d'une épreuve ponctuelle terminale, doivent choisir un couple d'épreuves indissociable parmi la liste ci-dessous :

- Course de demi-fond / Danse
- Course de demi-fond / Tennis de table
- Course de demi-fond / Badminton
- Danse / Tennis de table
- Danse / Badminton
- Danse / Marche de durée
- Tennis de table / Marche de durée

Vous voudrez bien vous reporter à la note relative à l'épreuve ponctuelle terminale d'EPS précisant les cinq activités physiques sportives et artistiques dans leur définition et modalités d'évaluation.

Attention, dès lors que le candidat choisit d'y participer cette épreuve revêt un caractère obligatoire ; l'absence non justifiée entraînera l'attribution d'une note éliminatoire.

## **2 DATE D'INSCRIPTION**

Le registre des inscriptions au baccalauréat professionnel de la session 2022 sera ouvert du :

**Du VENDREDI 15 OCTOBRE 2021 (14H00) au LUNDI 15 NOVEMBRE 2021 (14H00).**

## **3 MODALITÉS D'INSCRIPTION**

Les inscriptions se font uniquement à partir de l'application Cyclades, accessible à l'adresse suivante:

- [www.ac-amiens.fr](http://www.ac-amiens.fr)
- cliquer sur la rubrique Diplômer
- puis Baccalauréat professionnel

### **Important :**

La création d'un compte utilisateur est nécessaire pour pouvoir vous inscrire. Renseignez les informations obligatoires en indiquant une adresse mail valide et unique. Elle servira à vous connecter à votre espace candidat, et vous recevrez les messages et notifications Cyclades sur cette adresse mail.

**Conservez bien votre mot de passe pour pouvoir vous connecter tout au long de la session** et accéder aux documents mis à votre disposition dans votre espace candidat.

Suite à la création de votre compte, vous allez recevoir un mail : vous avez alors 48h pour cliquer sur le lien « Activer mon compte », sinon votre compte sera supprimé.

Pour vous inscrire, vous devez renseigner tous les champs obligatoires de chacun des onglets, et cliquer sur le bouton « Suivant » pour passer à l'étape suivante.

Vous pouvez à tout moment modifier ici votre adresse email et votre mot de passe. La nouvelle adresse email devient alors votre nouvel identifiant.

Les autres informations de votre compte (Nom, Prénoms, Lieu de naissance, etc. ...) sont modifiables tant que vous n'avez pas créé d'inscription. Dès que vous avez enregistré une inscription à un examen, même si vous vous êtes désinscrit par la suite, vous devrez contacter le service des examens et concours pour signaler un changement à apporter à ces données personnelles.

## **4 LA CONFIRMATION D'INSCRIPTION**

Vous devez télécharger et imprimer votre confirmation ainsi que les annexes à partir de votre espace candidat rubrique "mes documents".

Cette confirmation reste accessible après la fermeture du serveur d'inscription.

Si vous constatez une erreur dans votre confirmation, vous devez réaliser les modifications dans l'application Cyclades et ensuite éditer une nouvelle confirmation.

Il convient de dater et signer votre confirmation d'inscription (co-signature du représentant légal pour les mineurs) et de la déposer dans Cyclades pour le lundi 6 décembre 2021 délai de rigueur accompagnée des pièces justificatives correspondantes à votre situation.

Seul le dépôt de la confirmation dans Cyclades, dans les délais impartis, validera votre inscription à l'examen, sous réserve de la vérification des conditions réglementaires par le bureau des diplômes professionnels.